

Vice-rectorat de la Polynésie française  
Département des Examens, des cert. pro.  
et des concours (DEC)

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code de l'éducation notamment son article R263-2 ;

VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;

VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;

VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU le décret n°2015-831 du 07 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;

VU le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. TERRET (Thierry) ;

VU l'arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;

## ARRETE

Article 1 : Le jury du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française est constitué comme suit pour la session 2024 :

### PRESIDENT(E) DE JURY

M. ERIC SIGWARD  
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

VICE-RECTORAT DE POLYNESIE FRANCAISE  
PAPEETE MATHEMATIQUES

### MEMBRE DU JURY

Mme ANNIE CHANG AH SANG  
PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE  
Mme RACHEL FRUGIER  
PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE

LYCEE PROFESSIONNEL DE FAAA FAAA  
TAHITIEN FRANCAIS  
LYCEE POLYVALENT DE TARAVAO (TAIARAPU)  
TARAVAO  
LETTRES CLASSIQUES

M. MOANA GREIG  
INSP EDUC NATI

CIRCONSCRIPTION 9 DU PREMIER DEGRE

M. MATANI KAINUKU  
INSP EDUC NATI CLAS NORM

11 CJA PIRAE  
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Mme RUTH MANEA  
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

CIRCONSCRIPTION 7 DU PREMIER DEGRE

Article 2 : Le Secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 15 mars 2024

Pour le vice-recteur et par délégation,  
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

